



## Continuité pédagogique

La « continuité pédagogique » dans le contexte du confinement consécutif à l'épidémie de Covid-19 exige une grande partie de travail à domicile. Le CHSCT A a fait des recommandations sur le travail à distance ([lien vers la fiche](#)) et le ministère a publié un vademecum sur la continuité pédagogique (mise à jour 01/04/2020) : <https://www.education.gouv.fr/coronavirus-covid-19-informations-et-recommandations-pour-les-etablissements-scolaires-et-les-274253>

La présente fiche a pour objectif de donner les principales recommandations en matière de prévention des risques. Elle n'a pas pour objet de définir des contenus pédagogiques ni des méthodes de travail. Chaque enseignant, dans le cadre de la liberté pédagogique, conçoit les activités, contenus et modalités d'évaluation qui lui paraissent les plus adaptés à ses élèves et à la situation, et propose celles-ci aux élèves dans le plan de travail organisé par l'équipe pédagogique de la classe.

La « continuité pédagogique » est un dispositif destiné à accompagner et à aider les élèves pendant la période de confinement. L'objectif est de maintenir les acquis déjà développés, de les consolider et de les enrichir. Dans ces circonstances inédites et anxiogènes, il convient de privilégier le « lien pédagogique » entre l'enseignant et ses élèves.

### 1. Les outils numériques utilisés dans le cadre de la continuité pédagogique

- Utiliser les sites et outils numériques proposés par le site numérique éducatif de l'académie : [https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_42030/fr/accueil](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_42030/fr/accueil).  
La protection liée au cadre réglementaire de la RGDP sera ainsi efficiente.
- Prendre connaissance du matériel dont dispose les élèves pour adapter les propositions pédagogiques. Si nécessaire, faire remonter les besoins à l'administration (direction d'école puis IEN, ou chef d'établissement).
- Prendre en compte les aléas liés au fonctionnement des outils numériques et demander un temps raisonnable pour réaliser les activités. La bienveillance doit guider les décisions des enseignants.
- Ne pas oublier également que l'exposition face des écrans doit être limitée pour ne pas engendrer de troubles visuels.
- Privilégier le travail à partir des manuels scolaires sous forme papier en possession des élèves.

### 2. Adapter l'organisation de son temps de travail

- Structurer la journée en établissant des règles de vie avec votre famille afin que chacun puisse respecter l'espace d'activité des autres.
- Structurer le temps de travail en 2 parties : un temps où l'enseignant est disponible pour les élèves, et un temps consacré aux conceptions des cours et corrections.
- Respecter l'organisation arrêtée en équipe pédagogique et adaptée aux contraintes de l'emploi du temps aménagés, afin de permettre aux élèves et aux familles de s'organiser.

### 3. Protéger sa vie privée

- De manière préventive, organiser l'accès des élèves et des familles à la communication avec les enseignants pour éviter les excès et les abus : fixer des horaires, utiliser les adresses mails professionnelles.

Nota : Il est déconseillé de rediriger ses mails professionnels sur une adresse mail personnelle consultable sur son smartphone, d'y installer un client messagerie afin de préserver des temps de déconnexion effective.

- Une communication envers les parents rappelant ces règles est nécessaire.
- Pour mémoire, l'utilisation d'outils institutionnels permet d'être conforme avec la loi sur la RGPD.

### 4. Adapter la charge de travail en fonction de la spécificité de chaque situation

- Concilier son niveau d'exigence avec la réalité des possibilités des élèves. Le fait que les élèves, particulièrement dans les familles défavorisées, ne puissent être en situation de travail scolaire que pendant une faible durée dans la journée, peut être source d'inquiétude et de stress (Risques Psycho Sociaux). Il convient de ne pas se fixer d'objectif inatteignable, qui aurait pour conséquence de creuser un peu plus les inégalités scolaires et sociales.
- Organiser en équipe pédagogique un plan de travail transmis hebdomadairement aux élèves et demander des retours aux familles sur la charge de travail demandée afin de réaliser les ajustements nécessaires, et qui **prend en compte le droit à la déconnexion de chacun, élèves et enseignants**. Indiquer explicitement la durée d'activité pédagogique estimée.
- Equilibrer la production de cours et d'exercices de l'enseignant, et les interventions auprès des élèves.
- Ne pas refaire ce qui existe déjà : privilégier les ressources existantes, notamment sur les sites académiques spécifiquement élaborés et régulièrement mis à jour »

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10767863/fr/je-suis-enseignant-dans-le-1er-degre-continue-pedagogique](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10767863/fr/je-suis-enseignant-dans-le-1er-degre-continue-pedagogique)

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10767933/fr/les-sites-disciplinaires-se-mobilisent-pour-la-continue-pedagogique-lycee-professionnel](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10767933/fr/les-sites-disciplinaires-se-mobilisent-pour-la-continue-pedagogique-lycee-professionnel)

[https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c\\_10767067/fr/les-sites-disciplinaires-se-mobilisent-pour-la-continue-pedagogique-college-et-lgt](https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_10767067/fr/les-sites-disciplinaires-se-mobilisent-pour-la-continue-pedagogique-college-et-lgt)

et/ou institutionnelles, avec par exemple, les ressources audio et télévisées spécifiques de Radio France et France TV.